

FICHE DE DONNEES DE SECURITE REDUCIT

Version : FR/08-10-15/A

page : 1/3

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : REDUCIT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : œnologie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société : Institut Œnologique de Champagne
Z.I. de Mardeuil – Allée de Cumières – BP 25
51201 EPERNAY Cedex
FRANCE
Tel: + 33 (0) 3.26.51.96.00.
Fax: + 33 (0) 3.26.51.02.20.
fds@ioc.eu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de l'organisme officiel : 01.45.42.59.59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Donnée non disponible.

2.3. Autres dangers

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

N° CAS : 5949-29-1

N° CE : 201-069-1

N° REACH : 01-2119457026-42

3.2. Mélanges

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : s'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

Ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus immédiats et traitements

Peut irriter les yeux et la peau

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Aucune donnée disponible

SECTION 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Conseillés : Mousse, gaz carbonique (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire: Anhydride sulfureux (SO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE REDUCIT

Version : FR/08-10-15/A

page : 2/3

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Données non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154). Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains : Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).

Renseignez-vous chez le fabricant sur le temps de perméation exact du matériau du gant et respectez les indications données.

Protection de la peau : Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Protection respiratoire :

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide bleu clair

Odeur : soufre

Seuil olfactif : donnée non disponible.

pH : 2.2

Point de fusion/ point de congélation : non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : donnée non disponible.

Point éclair : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible.

Inflammabilité : donnée non disponible.

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : donnée non disponible.

Pression de vapeur : donnée non disponible.

Densité de vapeur : 1,01 - 1,02 g/cm³.

Solubilités : complètement soluble

Coefficient de partage : donnée non disponible.

Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible.

Température de décomposition : < 80 °C.

Viscosité : donnée non disponible

Propriétés explosives : donnée non disponible

Propriétés comburantes : donnée non disponible

9.2. Autres informations

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE REDUCIT

Version : FR/08-10-15/A

page : 3/3

10.6. Produits de décomposition

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations toxicologiques

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison d'une faible valeur du pH, la possibilité de graves irritations au contact de la peau, des yeux et des membranes muqueuses n'est pas exclue.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitements des déchets

Élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent. Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Code d'élimination de déchet-Résidus

DÉCHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LATRANSFORMATION DES ALIMENTS; déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; déchets provenant de la sylviculture

L'élimination des emballages contaminés

Vider entièrement le récipient. A éliminer comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.4. Groupe d'emballage

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.5. Dangers pour l'environnement

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Révision complète de mise en conformité avec le règlement (UE) N°453/2010 du 20 Mai 2010

"Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur la réglementation tant nationale que communautaire.

Le produit ne doit être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés, sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci."